



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

relations financières

Question écrite n° 91518

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts de l'ancien Empire ottoman, garantis par l'État avant 1939. La France a parrainé le conseil de la dette publique ottomane en 1933 en vue de régler le contentieux qui résulterait de cette indemnisation. Titulaires de créances privées, les porteurs ne peuvent en accepter un effacement ou une annulation. Aussi il souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant aux solutions qui pourront être mises en oeuvre en vue de réparer ces droits légitimes et en accordant, dans un délai raisonnable, une indemnisation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91518

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3801